

Délibération n° 25-094

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE CAMBRAI

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du

27 juin 2025

Secrétaire de séance :

Monsieur Jean-Pierre Bavencoffe

L'an deux mille vingt-cinq, le 27 juin à 10 heures, Le centre communal d'action sociale légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame WIART Virginie,
En suite de convocation en date du 23 juin 2025

Objet de la délibération

Immobilier - Aliénation de la
parcelle ZB 03 sur le terroir de Lesdain
au profit de BASSELET Raphaël.

Effectif en exercice : 17

Effectif présent : 9

Effectif votant : 11

Etaient Présents : Mme Virginie Wiart, Mme Dominique Cardon, Mr Jean-Pierre Bavencoffe, Mme Maria-José Pombal, Mr Marc Derasse, Mme Florence Nochelski, Mr Jean-Louis Delhaye, Mme Sabine Cagnard, Mr Alain Delevallée.

Etaient excusé(s), absent(s), représenté(s) : Mme Marie-Anne Delevallée, Me Françoise Demontfaucon, Mme Sylvie Labadens, **Mme Sylviane Liénard donne procuration à Mme Dominique Cardon, Mr Michel Mauprivelz donne procuration à Mme Virginie Wiart, Mme Jocelyne Peyrat-Armandy, Mme Monique Bouquignaud, Mme Brigitte Bracq.**

Le Centre Communal d'Action Sociale est propriétaire, sur le terroir de Lesdain :

- De la parcelle de terre cadastrée ZB 03 de 2h 89a 60ca sis Lieu-dit « Le Borniaval » (59258).
Cultivée par Monsieur BASSELET Raphaël domicilié, 53 bis rue Lannoy à Paillencourt (59295).

Monsieur BASSELET Raphaël souhaite acquérir la parcelle en question au prix de :

- **19 000.00€ soit 6 561.00€ l'hectare** pour la parcelle cadastrée ZB 03 de 2h 89a 60ca sur le terroir de Lesdain.

Il est proposé aujourd'hui aux membres du Conseil d'Administration de se prononcer sur la vente de terre ci-dessus au profit de Monsieur BASSELET Raphaël.

Les membres du conseil d'administration,

Après en avoir délibéré, **à la majorité avec 1 abstention**,

DECIDENT

D'accepter favorablement la vente à Monsieur BASSELET Raphaël domicilié 53 bis rue Lannoy à Paillencourt (59295) de la parcelle ZB 03 de 2h 89a 60ca sis Lieu-dit « Le Bornival » sur le terroir de Lesdain au prix de 19 000.00€ (dix-neuf mille euros) soit 6 561.00€ l'hectare.

De dire que tous les frais, droits et honoraires sont à la charge de l'acquéreur

De dire que le fermage concernant la parcelle en question cessera d'être dû à compter de la date de signature de l'acte de vente.

D'autoriser Madame la Vice-Présidente Déléguée à signer au nom du CCAS, l'acte de vente et tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus

Acte certifié exécutoire en vertu de l'article 2-1 de la Loi n° 82.623 du 22.07.82
Transmis à la Sous-Préfecture le :
Et publication ou notification du :

Pour copie conforme,
La Vice-Présidente Déléguée,

Virginie WIART.

Pour la Vice-Présidente du CCAS
La Vice-Présidente Déléguée
Virginie WIART

